

**QUARTIER CHAPELLE-AUX-CHAMPS (avenue Chapelle-aux-Champs, rue de la Rive, rue Klakkedelle, avenue du Goblet d'or, avenue de la Cluse, avenue Marie la Misérable, clos Foliant, rue du Château Kieffelt et avenue des Créneaux)**  
**Réunion d'habitants (visio conférence) du 21/04/2021 – Procès-verbal**

**Thème** : Projet de modification des sens de circulation dans les voiries du quartier afin de réduire la densité des flux de circulation.

**Intervenants** :

MM. Olivier Maingain, Bourgmestre, Philippe Jacquemyns, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace public et Gregory Matgen, Echevin de la Mobilité ;  
M. Frédéric Denys et Mlle Tonon, des services techniques.

**Assistance** : 52 participants.

---

Début de la réunion à 19h00.

**Mot d'introduction par M. Matgen**

La commune a été interpellée par des habitants du quartier Chapelle-aux-Champs sur la densité des flux de circulation au sein des voiries du quartier.

En effet, des automobilistes utilisent les voiries du quartier afin d'éviter le carrefour entre le boulevard de la Woluwe et l'avenue E. Vandervelde. En outre, en raison des établissements scolaires et universitaires présents à proximité, le stationnement dans le quartier est sujet à une forte pression, en particulier avec Chapelle-aux-Champs, malgré la zone bleue.

**Présentation du projet**

M. Frédéric Denys présente le résultat de l'étude des flux de circulation dans les voiries suivantes : avenue Chapelle-aux-Champs, rue de la Rive et rue Klakkedelle. Quatre analyseurs de trafic ont été placés afin d'identifier la répartition des flux de circulation entre ces voiries.

Nous constatons que la voirie la plus empruntée reste l'avenue Chapelle-aux-Champs dans les deux sens de circulation même si la densité de circulation reste importante dans la rue Klakkedelle vers l'avenue E. Vandervelde et dans la rue de la Rive vers le boulevard de la Woluwe.

Afin de dissuader le trafic de transit à travers le quartier, et soulager les riverains par rapport au stationnement notamment des étudiants qui viennent se garer dans la zone bleue, mais aussi de réguler l'entrée des parents des élèves de l'école Singelijn dans le quartier, deux options de modification de sens de circulation de l'ensemble des voiries du quartier ont été présentées aux participants de la réunion d'habitants. Les deux plans sont en annexe.

**Situation existante** : Toutes les voiries du quartier sont à double sens à l'exception de la rue de la rive dont le sens unique est dirigé vers le boulevard de la Woluwe.

**Situation proposée - plan 1** : Cette proposition permet l'évacuation du trafic de transit par la rue de la Rive et la rue Klakkedelle en provenance du boulevard de la Woluwe. Le trafic de transit provenant de l'avenue E. Vandervelde pour rejoindre le boulevard de la Woluwe n'est plus possible car l'entrée principale est la rue Klakkedelle, qui redirige vers la rue de la Rive qui elle-même renvoie vers l'avenue E. Vandervelde. Avec les sens uniques de l'avenue Chapelle-aux-Champs, les flux entrant dans le quartier depuis le Boulevard de la Woluwe sont redirigés directement vers l'avenue E. Vandervelde par la droite par le biais de la rue de la Rive ou de Klakkedelle.

Les rues des Créneaux et du Château Kieffelt deviennent à sens unique afin de renvoyer les navetteurs vers l'avenue E. Vandervelde et, à terme, de dissuader davantage le trafic de transit dans le quartier. Une entrée secondaire depuis l'avenue E. Vandervelde est l'avenue Marie la Misérable

**Situation proposée – plan 2** : Cette proposition est une variante de la première. Les rues des Créneaux et du Château Kieffelt restent à double sens afin de moins pénaliser les habitants du quartier qui souhaitent en sortir.

A terme, si on refait l'avenue Chapelle-aux-Champs en élargissant les trottoirs et en déminéralisant la voirie, cela permettra de sécuriser les usagers les plus faibles.

## **Premières réactions des riverains**

Les habitants du quartier nous font part de leur inquiétude quant à la possibilité du report du trafic dans les plus petites rues du quartier qui ne sont pas adaptées pour accueillir cette densité de circulation. Si l'avenue Chapelle-aux-Champs est mise en sens unique, les parallèles devraient, selon plusieurs habitants, l'être également afin de minimiser le report de trafic. La mise en « excepté circulation locale » est évoquée.

De plus, l'inversion du sens unique de la rue de la Rive paraît plus contraignante pour les habitants.

Les habitants considèrent de manière assez unanime que selon eux, le problème principal n'est pas la densité de circulation mais le stationnement des deux côtés de l'avenue Chapelle-aux-Champs qui rend le croisement des véhicules compliqué voire dangereux.

En revanche, la mise de l'avenue Chapelle-aux-Champs en sens unique sur toute sa longueur (ce n'est pas ce que propose néanmoins la commune) ne réglerait pas le problème du trafic de transit puisque l'avenue conserverait la fonction de raccourci vers l'avenue E. Vandervelde et encouragerait les vitesses accrues.

Les habitants estiment pour la plupart qu'il serait préférable d'agir dans un premier temps sur le stationnement en le supprimant d'un côté de l'avenue Chapelle-aux-Champs. Dans la journée, ce sont principalement les étudiants universitaires qui s'y garent.

On nous signale également qu'un avis toutes-boîtes provenant de l'école Singelijn a été distribué dans le quartier concernant leur volonté de mettre en œuvre une rue scolaire.

Concernant la méthodologie de l'étude réalisée sur les flux de circulation, certaines personnes s'inquiètent que l'étude ait eu lieu pendant une période qui n'est pas représentative en raison de la pandémie (télétravail et écoles fermées).

### **Interventions de M. Maingain :**

- Malgré la diminution du trafic durant la pandémie, l'étude réalisée en décembre 2020 permet d'objectiver la répartition des flux de circulation. Nous en avons tenu compte lors de l'élaboration des plans de mobilité proposés.
- Pour la proposition de limiter certaines voiries à la circulation locale, c'est justement l'objectif des plans proposés. Cependant, il est vrai que cela a un impact sur l'accessibilité du quartier pour les riverains.
- A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande officielle de la part de la direction de l'école Singelijn concernant la mise en œuvre d'une rue scolaire.
- Concernant la proposition de changer le sens unique de la rue de la Rive, c'est pour permettre aux enfants de l'Ecole Intégrée qui sont déposés en car de d'être directement du bon côté de la rue et d'éviter de devoir la traverser.
- **Proposition alternative suite aux premières réactions :** Garder l'avenue Chapelle-aux-Champs en double sens et supprimer le stationnement d'un côté. Cela permettrait d'éviter que la rue Klakkedelle ne devienne le nouvel axe de liaison entre le boulevard de la Woluwe et l'avenue E. Vandervelde.

## **Réactions des riverains (suite)**

Les participants nous répètent que le problème principal est le double stationnement cumulé du double sens de circulation dans l'avenue Chapelle-aux-Champs et qu'il faut agir sur cette problématique en priorité.

Une crainte exprimée par rapport à cette mesure est d'augmenter la pression automobile dans les voiries voisines de l'avenue Chapelle-aux-Champs. Certaines personnes demandent qu'on incite les étudiants à utiliser le parking de l'église de l'Assomption, et que les écoles et les hautes écoles présentes dans le quartier incitent les étudiants et les parents d'élèves à favoriser les alternatives à la voiture.

La vitesse dangereuse est également un problème à traiter. Lors d'une réunion précédente concernant la mobilité dans le quartier, la suppression du stationnement d'un côté avait été rejetée par peur d'accentuer la vitesse des automobilistes.

Les répercussions sur l'avenue E. Vandervelde doivent être prises en compte et une sécurisation des traversées piétonnes et de l'éclairage public sont nécessaires.

### **Interventions de M. Maingain :**

- Limiter les entrées vers le quartier est également une manière d'anticiper la possible restructuration des cliniques universitaires avec l'entrée principale par l'avenue Mounier. La commune plaide pour que l'entrée principale reste du côté de l'avenue Hippocrate.
- Pour le stationnement des étudiants, deux options sont possibles : soit on remplace la zone horodateur devant l'église de l'Assomption par une zone bleue, soit on met en place une zone horodateur dans l'avenue Chapelle-aux-champs avec des cartes riverain pour les habitants. L'objectif du plan de mobilité proposé est de compliquer l'entrée dans le quartier pour y limiter le stationnement des personnes qui n'y habitent pas.
- L'attention de la Région a déjà été attirée à maintes reprises (notamment via l'avis rendu dans le cadre du plan régional « Good Move ») sur la sécurisation de l'avenue E. Vandervelde. Des contacts sont en cours avec le cabinet de la Ministre bruxelloise de la mobilité.

### **Réactions des riverains (suite)**

Il est préférable d'agir par étape et de manière moins radicale en privilégiant la réfection des trottoirs dans les parallèles à l'avenue Chapelle-aux-Champs (passage trop étroit pour les PMR) et en agissant sur le stationnement dans celle-ci. En effet, garder le double sens de circulation dans l'avenue permet d'éviter le report sur les autres voiries.

Le projet de mobilité proposé par la commune est trop radical. Des étapes intermédiaires méritent au préalable d'être explorées.

La mise en œuvre d'un kiss&ride sur le boulevard de la Woluwe est nécessaire.

En revanche, l'instauration d'une rue scolaire suscite des inquiétudes dans le chef de plusieurs riverains car cela induirait une répercussion sur les autres voiries.

### **Interventions de M. Maingain :**

- Le sens unique peut parfois encourager la vitesse. Il est cependant envisageable d'installer des dispositifs ralentisseurs, ce qui fait l'objet d'une deuxième réflexion.
- Une autre ambition de la commune est de réaménager l'espace public mais il est d'abord nécessaire d'établir une mobilité efficace dans le quartier.
- **Propositions alternatives** : Nous pouvons mettre en place deux périodes d'essai distinctes :
  - 1) Mettre en sens unique l'avenue Chapelle-aux-Champs dans le sens de la montée en laissant le dernier tronçon à double sens (entre le clos et l'avenue E. Vandervelde) sans révision du stationnement.
  - 2) Garder le double sens de l'avenue Chapelle-aux-Champs en supprimant le stationnement d'un côté et en ne modifiant pas les sens de circulation dans les autres voiries.
- Si l'avenue devenait définitivement un sens unique, cela permettrait d'élargir les trottoirs pour améliorer l'accessibilité des PMR et à terme, déminéraliser. L'élargissement de l'avenue en maintenant le double sens n'est pas réalisable car le côté non-bâti appartient à l'UCL.

### **Réactions des riverains sur les propositions alternatives**

Certaines personnes soulèvent que le sens unique comme le prévoit le plan de mobilité proposé par la commune pour le quartier résoudrait justement le danger du croisement dans cette rue trop étroite et le stationnement en partie sur les trottoirs. Par ailleurs, on nous communique que le stationnement des minibus scolaires est problématique et que supprimer les emplacements d'un côté de l'avenue Chapelle-aux-Champs amplifierait cela.

La majorité des participants nous répète néanmoins qu'il vaut mieux agir par étape et que la proposition alternative 2 paraît la meilleure pour les raisons suivantes :

- Éviter le report des flux de circulation dans les plus petites voiries voisines ;
- Éviter que la rue de la Rive ne devienne la sortie principale du quartier vers l'avenue E. Vandervelde alors que ce carrefour est dangereux en raison de la mauvaise visibilité ;
- Éviter d'inverser le sens unique de la rue de la Rive car ce n'est pas avantageux pour les habitants ;

Des dispositifs pour réduire la vitesse comme l'ajout de bacs de fleurs sont souhaités.

Certaines personnes proposent de cumuler la proposition alternative 2 et la mise en sens unique des voiries parallèles (rue de la Rive et rue Klakkedelle), ou de créer une zone d'accès limité avec un contrôle par caméra qui détecte les plaques d'immatriculation autorisées.

**Conclusion par M. Maingain :**

Le projet initial de la commune est écarté.

Il est **envisageable de tester les deux propositions alternatives et de voter** via un avis toutes-boîtes par la suite.

**Pour commencer, une période de test d'un mois sera mise en place à partir du mois de septembre (si les cours se tiennent à nouveau en présentiel) en gardant le double sens de l'avenue Chapelle-aux-Champs et en supprimant le stationnement d'un côté avec des dispositifs temporaires pour empêcher le stationnement.** Des analyseurs de trafic seront mis en place et la commune veillera à la présence des gardiens de la paix dans le quartier.

Les services techniques communaux élaboreront les plans adaptés avant l'été. Une nouvelle réunion d'habitants sera alors organisée.

Concernant le choix du côté où supprimer le stationnement dans l'avenue Chapelle-aux-Champs, on remarque la présence de plusieurs sorties de garage. Maintenir le stationnement en face des garages permet une meilleure visibilité pour en sortir et permet de conserver plus de places de stationnement dans l'avenue.

**Pour la phase test, on maintient donc le stationnement en face des habitations entre le Clos Chapelle-aux-Champs et la rue Klakkedelle. Le stationnement est maintenu du côté impair des habitations entre la rue Klakkedelle et la rue de la Rive. Le stationnement est maintenu des deux côtés pour le tronçon après la rue de la Rive devant l'école Singelijn.**

**Les plans relatifs aux aménagements seront présentés aux habitants avant la mise en œuvre de la phase test.**

Fin de la réunion à 21 h 30.